



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 07 09 2010

Secrétaire de séance : M. James HARDEL

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin	✓		
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine		•	FERRY - Gérard
DUMAS	Patrick			
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
FERRY	Gérard	✓		
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle	✓		
POTIER	Thierry			
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole			

ORDRE DU JOUR :

1. DCM acceptation des intérêts de parts sociales
2. DCM modification DCM N°0510 affectation des résultats
3. DCM installations classées
4. DCM transferts de crédits
5. DCM transferts de crédits travaux toiture clocher de l'église
6. DCM Pâtis communaux
7. DCM demande de subvention pour la restauration et le déplacement d'une dalle funéraire
8. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. ACCEPTATION DES INTERETS DE PARTS SOCIALES

Le Maire expose que la Caisse d'Epargne vient de procéder au paiement des intérêts de parts sociales de notre compte titres détenue par cet établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** les intérêts de parts sociales d'un montant de 1,20 €

2. MODIFICATION DCM N°0510 AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire expose que suite à une erreur de frappe, il y a lieu de modifier la DCM n°0510 concernant l'affectation des résultats.

L'excédent de fonctionnement est de 98 084,24 € et non de 96 084,24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** la modification de la DCM n° 0510

3. INSTALLATIONS CLASSEES

Le Maire expose que la société JOUETS et SPECTACLES de L'EST, gérée par Monsieur Marc CLAVEL, a présenté une demande à l'effet d'être autorisé à exploiter un site d'activités pyrotechniques à PONT-SAINT-VINCENT . Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et fait l'objet d'une enquête publique auprès des communes situées dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'installation projetées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **EMET** un avis favorable.

4. TRANSFERTS DE CREDITS

Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des transferts de crédits suite à des dépenses imprévues ou supérieures à ce qu'il était prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** les transferts de crédits suivants :

- En fonctionnement :

- du compte 022 au compte 61523 pour 3000,00 €
- du compte 022 au compte 6281 pour 1300,00 €
- du compte 022 au compte 6282 pour 410,00 €
- du compte 022 au compte 6257 pour 1000,00 €

5. TRANSFERTS DE CREDITS TRAVAUX SUR LA TOITURE DU CLOCHER

Le Maire expose que la toiture en ardoise du clocher de l'église doit être réparée avant l'hiver afin de stopper les dégradations. Il est judicieux de procéder à ces travaux non prévus, car les échafaudages pour la restauration de l'église sont encore en place.

S'agissant de travaux non prévus et non compris dans le marché de la restauration de l'église, il y a lieu de procéder à des transferts de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** les travaux de réparation du clocher
- **ACCEPTE** le transfert de crédits :

Du compte 2181 opération 27 (aménagement terrain de valaille) au compte 2313 pour 8000,00 €

6. PATIS COMMUNAUX

Le Maire expose que Monsieur Michel URION, agriculteur à Frolois, bénéficie de la location de pâtis communaux pour une superficie totale de 6ha 89a 85ca. Monsieur Michel URION a fait savoir qu'il souhaite faire valoir ses droits à la retraite.

Il envisage de faire une fusion de GAEC entre le GAEC des Dehons à Frolois, dont il est membre à hauteur de 50% et le GAEC St Etienne (Mrs DUVAL) à Ceintrey. Monsieur Michel URION sollicite le Conseil Municipal pour donner le droit au GAEC St Etienne d'exploiter les terrains que la commune de Frolois lui loue. Dès que Monsieur Michel URION sera définitivement en retraite, les pâtis communaux qui lui sont attribués deviendront libres et les baux en sa faveur seront donc échus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, à l'exception de Monsieur Michel URION :

- **ACCEPTE** de donner le droit d'exploiter ces pâtis au nouveau GAEC dans les conditions définies ci-dessus.

7. DEMANDE DE SUBVENTION – RESTAURATION ET DEPLACEMENT D'UNE DALLE FUNERAIRE

Le Maire expose que la dalle funéraire exposée contre la façade extérieure de l'église a été vandalisée.

Il est donc nécessaire de la restaurer et de la déplacer à l'intérieur de l'église.

Le montant des travaux de restauration et le déplacement s'élève à 2 812,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** la réalisation de ces travaux
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat pour le financement de travaux sur un objet classé au titre des monuments historique auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine

QUESTIONS DIVERSES

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A la demande des membres de la bibliothèque, le Conseil Municipal accepte de lui donner le nom de **Pierre BARBIER**. Une petite fête pour officialiser cet événement est prévue le 18/09/2010 à 11h.

TRAVAUX REALISES PAR LE CONSEIL GENERAL

Réfection de la chaussée rue d'Acraigne (enrobé)

Réfection du mur de soutènement route de Pierreville

LAVOIR

La toiture du lavoir chemin du moulin sera refaite prochainement.

EGLISE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'abattre quelques arbres autour de l'église ainsi que l'élagage d'un marronnier.

M. COLIN lève la séance.